
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusés : M Patrice PAGEAUD

Date de convocation : 4 juin 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Marché 2024-M009 « Fourniture, livraison, montage et mise en service d'une presse à balles d'occasion avec dispositif d'enrubannage sur le centre de transfert de l'île d'Yeu »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la fourniture, la livraison, le montage et la mise en service d'une presse à balles d'occasion avec dispositif d'enrubannage sur le centre de transfert de l'île d'Yeu. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'un marché ordinaire non alloti.

A la date limite de remise des propositions fixée au 14 juin 2024 à 12h00, la société FLEXUS BALASYSTEM AB a remis une offre.

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 juillet 2024 pour l'attribution du marché.

Après analyse de l'offre régulière, acceptable et appropriée en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société FLEXUS BALASYSTEM AB, pour un montant de 421 500,00 € HT.

Considérant que le candidat remplit les conditions de participation,

Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,

- **Autoriser** le Président à signer les pièces constitutives du marché, à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres et le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** la candidature déposée dans le cadre de la présente consultation,

- **Autorise** le Président à signer les pièces constitutives du marché à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à sa notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).